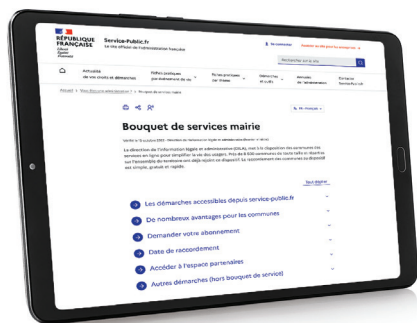




Bénéficiez gratuitement du bouquet de services aux mairies de **Service Public**



Comme près de 8 500 communes, abonnez-vous et simplifiez la vie de vos usagers avec des démarches en ligne (actes d'état-civil, recensement citoyen, changement d'adresse, pré-demande de Pacs, assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme, déclaration d'hébergement de tourisme).



Des services rendus aux administrés

En quelques clics, ils transmettent leurs dossiers complets (formulaire et pièces justificatives) à leur commune :

- des démarches plus simples, plus rapides et sans déplacement ;
- accessibles sur service-public.gouv.fr 7j/7, 24h24.



Un dispositif gratuit, sécurisé et facile à mettre en place

- un accompagnement pour votre raccordement ;
- une demande d'adhésion simple et rapide en ligne ;
- des démarches en ligne en conformité avec la CNIL ;
- un support auprès des usagers réalisé par la DILA.

La DILA met également à disposition une **plateforme d'information et d'échanges entre les communes** sur Service-public.gouv.fr. Il suffit de se créer un compte sur l'espace partenaires de **Service-public.gouv.fr**

Pour vous abonner, rien de plus simple !

.....



Connectez-vous sur le site DataPass

**Votre demande d'abonnement va se dérouler
en 4 étapes :**

1



Identifiez-vous avec ProConnect



S'identifier avec
ProConnect

.....

2



Faire une demande d'habilitation en remplissant le
formulaire en ligne, en sélectionnant les informations
demandées

.....

3



Suivez votre demande d'habilitation sur le site DataPass

.....

4



Une fois votre demande validée, rendez-vous sur le portail
HubEE (Hub de l'État) pour activer vos abonnements

Besoin d'aide ?

Contactez l'équipe support de Service Public pour vous
aider à adhérer aux démarches du bouquet de services :

support.partenaires@service-public.gouv.fr